

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 926

présenté par

M. Peiro, M. Brottes, M. Tourtelier, M. Chanteguet, M. Philippe Martin,
M. Le Déaut, Mme Massat, M. Gaubert, Mme Gaillard, M. Queyranne, Mme Fioraso, Mme Erhel,
M. Jean-Michel Clément, M. Deguilhem, M. Gagnaire, Mme Quéré, M. Montebourg,
Mme Marcel, M. Launay, Mme Coutelle, M. Grellier,
Mme Le Loch, M. Viollet, Mme Robin-Rodrigo, M. Mesquida, Mme Batho
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 40 TER

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« économique, social »

le mot :

« sanitaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de prévoir que le rapport sur l'usage des pesticides traite aussi de la question de la santé des utilisateurs professionnels et non professionnels.

En effet, désormais la jurisprudence admet l'impact de ces produits sur la santé des agriculteurs en reconnaissant notamment certains cas de maladies neurodégénératives comme des maladies professionnelles.